

Réunion extraordinaire du comité de direction Bamako : 24 au 26 mai 2000

Une réunion extraordinaire du Comité de direction d'AFRISTAT, la deuxième, s'est tenue du mercredi 24 au vendredi 26 mai 2000, à Bamako, au Mali.

Etaient présents :

- les représentants des Etats membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Equatoriale, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo ;
- un représentant du Secrétariat exécutif de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;
- un représentant de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- un représentant de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- un représentant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- un représentant de la Banque Centrale de Mauritanie ;
- une des deux personnalités cooptées membres du Comité de direction.

Un représentant du Ministère français des Affaires Etrangères a participé aux travaux.

Ont également participé aux travaux des représentants de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et d'EUROSTAT.

Le Directeur national de la statistique p.i. de la République de Guinée était également présent.

Etaient absents les représentants du Cameroun et de la Banque Centrale des Comores.

Le secrétariat de la réunion était assuré par la Direction générale d'AFRISTAT.

La liste des participants figure en annexe 1.

Point 1 : Ouverture de la réunion

Madame SIDIBE Fatoumata DICKO, Présidente du Comité de direction, a ouvert la réunion après le souhait de bienvenue de Monsieur Lamine DIOP, Directeur général d'AFRISTAT, aux participants, particulièrement aux nouveaux venus.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour

Le Comité de direction a adopté l'ordre du jour de sa réunion (voir annexe 2) et son calendrier de travail.

Point 3 : Examen du projet de règlement portant adoption des nomenclatures communes d'activités et de produits des Etats membres d'AFRISTAT

La Direction générale d'AFRISTAT a rappelé le déroulement des travaux qui ont abouti à la rédaction des nomenclatures d'activités et de produits des Etats membres d'AFRISTAT et a présenté l'avis du Conseil scientifique.

Le projet de règlement portant adoption de ces nomenclatures a été examiné par le Comité de direction.

Le Comité a pris en compte l'avis du Conseil scientifique et a amendé le projet de règlement (voir annexe 3). Il a décidé de soumettre le projet ainsi amendé au Conseil des Ministres.

Point 4 : Examen de la version 4 du PROSMIC

La Direction générale d'AFRISTAT a fait un exposé sur la finalisation du Programme statistique minimum commun (PROSMIC).

Le Comité a examiné la version 4 du projet de PROSMIC, a demandé qu'il soit fait référence à l'initiative PARIS21 et au Sommet de Libreville sur les stratégies de réduction de la pauvreté et a adopté le projet moyennant quelques amendements de forme.

Les participants ont demandé que la nouvelle version, sans les annexes budgétaires détaillées, leur soit adressée pour observations avant qu'elle ne soit soumise au Conseil des ministres qui se réunira en septembre 2000 à Paris. Un projet de décision et un projet de recommandation du Conseil des Ministres figurent en annexe.

Point 5 : Perspectives du Fonds AFRISTAT

La Direction générale d'AFRISTAT a fait le point sur le versement des contributions au Fonds AFRISTAT au 1^{er} avril 2000. Elle a confirmé les paiements effectués depuis lors par le Congo et le Togo.

Les représentants des Etats qui n'ont pas achevé le processus de ratification et/ou de versement de la totalité de leur contribution ont fait le point de la situation.

Le Comité a noté que :

- dix Etats membres et la France se sont acquittés de la totalité de leur contribution ;
- deux Etats (Guinée Equatoriale, Niger) se sont acquittés d'une partie de leur contribution ;
- quatre Etats (Centrafrique, Comores, Guinée-Bissau, Mauritanie) n'ont encore rien versé.

La Direction générale a rappelé la décision du Conseil des Ministres de Malabo, à savoir qu'un délai supplémentaire expirant le 30 juin 2001 a été accordé aux Etats concernés pour le règlement définitif de leurs contributions respectives au Fonds AFRISTAT ainsi que pour le dépôt de leurs instruments de ratification du traité auprès du gouvernement malien. Par ailleurs, ces Etats devront communiquer au Président du Conseil des Ministres, avant le mois d'octobre 2000, les mesures qui auront été prises par leurs gouvernements respectifs pour se libérer de leurs obligations.

Le Comité de direction prie le Ministre des Affaires Etrangères du Mali de prendre attache avec ses homologues des pays concernés pour une transmission rapide des instruments de ratification.

Point 6 : Examen de la demande d'adhésion à AFRISTAT de la République de Guinée

Le Directeur national de la statistique p.i. de la République de Guinée a exposé les principaux motifs de la demande d'adhésion de la République de Guinée à AFRISTAT et a présenté le système statistique national de son pays.

Le Comité a accueilli favorablement cette demande d'adhésion et recommande au Conseil des Ministres l'admission de la République de Guinée comme Etat membre d'AFRISTAT.

Point 7 : Projet de termes de référence de l'étude « AFRISTAT après 2005 »

La Direction générale a fait part au Comité de direction de l'existence d'observations de fond de la France sur les conditions de réalisation de l'étude.

Les participants ont déploré l'absence de documents sur le sujet et ont demandé en conséquence le réexamen de ce point lors de la prochaine réunion du Comité de direction en octobre 2000.

Point 8 : Discussion sur les recensements généraux de la population en Afrique

M. Christophe LEFRANC, Chef de la Division Etudes et méthodes statistiques pour le développement de l'INSEE, a présenté un document sur l'état de la réflexion de l'INSEE et du Centre français sur la population et le développement (CEPED) sur les recensements généraux de la population en Afrique.

Les débats ont ensuite porté sur la pertinence des recensements, sur leur financement et sur une meilleure valorisation des résultats.

Les participants ont reconnu que les recensements généraux de la population restent un moyen pertinent de collecte d'information sur la population en particulier en cette période où la décentralisation et la consolidation de la démocratie sont des préoccupations majeures des Etats membres.

Les participants ont recommandé la poursuite des réflexions engagées dans le sens d'une réduction des coûts de ces opérations en s'inspirant des expériences de certains pays.

Point 9 : Point sur les travaux en cours ou prévus au niveau régional (CEMAC, UEMOA)

La Direction générale a fait le point des activités en cours ou prévues au niveau régional depuis la dernière réunion du Comité de direction.

En ce qui concerne la CEMAC, il s'agit en premier lieu du Projet Prix CEMAC dont les activités de la composante Prix (collecte des prix de base sur l'année 2000) se déroulent de

manière satisfaisante grâce à un financement de la Coopération française. Pour la composante Enquête, les activités n'ont pu démarrer qu'au Cameroun grâce à un financement sur budget national.

La Direction générale d'AFRISTAT a également préparé, à la demande du Secrétariat exécutif de la CEMAC, le Programme Statistique Biennal (PSB) qui a été adopté après amendements par les Etats lors d'un séminaire organisé à Douala au début du mois de mars. Ce programme, dont le financement est en cours de négociation, porte sur les domaines suivants : renforcement institutionnel et coordination statistique, comptabilité nationale, statistiques des prix et enquêtes auprès des ménages, statistiques du commerce extérieur, conjoncture économique et sociale, secteur informel, et publication et diffusion statistiques.

En ce qui concerne l'UEMOA, la Commission de l'UEMOA envisage de confier à la Direction générale d'AFRISTAT la mise en œuvre des quatre volets suivants du PARSTAT : PIB plus comparables phase II, implantation du module ERETES dans les Etats non encore dotés, enquêtes sur le secteur informel urbain, mise en place de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) en Guinée-Bissau.

A la lumière des délibérations sur les points 8 et 9, les participants ont relevé la persistance de difficultés de financement des activités statistiques, malgré les efforts fournis par les Etats. Ils recommandent que des solutions soient trouvées pour une prise en charge progressive par les Etats du financement de ces activités.

Point 10 : Questions diverses

Monsieur Xavier CHAROY, Chargé de Mission auprès du Chef du Département des Relations Internationales et de la Coopération de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a envoyé au Comité de direction un message dans lequel il annonce son départ à la retraite. Le Comité de direction tient à le remercier pour sa participation active à ses travaux et lui souhaite une agréable retraite.

Concernant les échanges de documents entre les institutions membres du Comité de direction, il a été jugé utile de combiner l'envoi par courrier électronique et par courrier postal.

Point 11 : Adoption du relevé de conclusions

Le présent relevé de conclusions a été adopté par le Comité de direction.

Fait à Bamako, le 26 mai 2000

La Présidente du Comité de direction

Mme SIDIBE Fatoumata DICKO

Mali

Chevalier de l'Ordre National du

**Recommandation
au Conseil des Ministres
relative à l'admission
de la République de Guinée**

Le Comité de direction d'AFRISTAT,

- Vu le Traité portant création d'un Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne, dénommé AFRISTAT, signé le 21 septembre 1993 à Abidjan, notamment en son titre I,
- Vu la demande d'adhésion de la République de Guinée formulée par lettre du Ministre du Plan et de la Coopération en date du 31 mars 2000,
- Vu la demande d'inscrire l'examen de cette question à l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du Comité de direction de mai 2000, faite par le Président du Conseil des Ministres d'AFRISTAT par lettre en date du 9 mai 2000 adressée à la Présidente du Comité de direction,
- Considérant le souci manifesté par la République de Guinée d'harmoniser et de rendre comparables ses informations statistiques avec celles des Etats membres d'AFRISTAT dans le but de favoriser l'intégration et la coopération régionales, la conception et le suivi des politiques économiques nationales et régionales,
- Après examen du rapport sur l'appareil statistique national de la République de Guinée présenté par le Directeur national de la statistique de ce pays,
- Constatant que les conditions d'admission de ce pays sont remplies

**RECOMMANDE
au Conseil des Ministres d'AFRISTAT**

l'admission de la République de Guinée comme Etat membre d'AFRISTAT.

Fait à BAMAKO, le 26 mai 2000

La Présidente du Comité de direction

Mme SIDIBE Fatoumata DICKO
Chevalier de l'Ordre National du Mali

PROJET DE DECISION N° .../CM/2000
Portant adoption d'un Programme Statistique Minimum Commun
pour les Etats membres
de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

LE CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT

- Vu le Traité portant création d'un Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne, dénommé AFRISTAT, signé le 21 septembre 1993 à Abidjan, notamment en son titre I ;
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil des Ministres, notamment en son article 7, alinéas a et h ;
- Considérant la nécessité de mettre en place des systèmes d'information performants pour appuyer les initiatives des Etats membres et de la communauté internationale pour promouvoir la croissance, le développement durable et la réduction de la pauvreté ;
- Après avis du Conseil scientifique et sur proposition du Comité de direction ;

DECIDE :

Article 1^{er}: Un programme de développement de la statistique à moyen terme, dénommé Programme Statistique Minimum Commun, en abrégé PROSMIC, annexé à la présente décision, est adopté pour les Etats membres d'AFRISTAT.

Article 2: Le PROSMIC constitue le cadre de référence pour le développement de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT pour la période qui va du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2005.

Article 3: Les Etats membres veilleront à la mise en œuvre de ce programme. A cet effet, ils intégreront les activités du PROSMIC dans leurs programmes statistiques nationaux et mettront en place les ressources nécessaires à leur réalisation.

Article 4: Le Comité de direction informera annuellement le Conseil des Ministres de l'état d'exécution du PROSMIC.

Article 5: La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publiée au Bulletin Officiel d'AFRISTAT et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Paris, le ... septembre 2000

Le Président du Conseil des Ministres

Projet de Recommandation

Le Conseil des Ministres d'AFRISTAT, réuni le ... septembre 2000 à Paris, a examiné et adopté un programme de développement de la statistique pour les Etats membres.

Ce programme, dénommé Programme Statistique Minimum Commun (PROSMIC), traduit l'expression de la volonté des Etats membres de mettre en place des systèmes d'information statistique performants pour accompagner la mise en œuvre des initiatives de développement durable et de réduction de la pauvreté.

Considérant l'impact attendu de la mise en œuvre de ce programme pour l'amélioration de l'information statistique et l'engagement exprimé dans ce domaine par les Etats en créant AFRISTAT ;

Considérant les efforts déjà engagés pour renforcer les dispositifs de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques dans les Etats concernés ;

Le Conseil des Ministres d'AFRISTAT :

Recommande aux unions économiques et monétaires de la région couverte par AFRISTAT et aux bailleurs de fonds de tenir compte des objectifs et résultats attendus du PROSMIC dans les programmes et projets statistiques qui seront mis en œuvre dans les Etats concernés ;

Et invite ces unions, les bailleurs de fonds et tous les partenaires au développement à encourager les Etats membres d'AFRISTAT à appliquer le cadre proposé et à leur apporter l'assistance nécessaire à l'exécution de ce programme.

Fait à Paris, le ... septembre 2000

Le Président du Conseil des Ministres

MOTION DE REMERCIEMENTS AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE MALIENS

Réuni à Bamako du 24 au 26 mai 2000 pour sa deuxième session extraordinaire, le Comité de direction d'AFRISTAT exprime sa profonde gratitude au Président de la République, au Gouvernement et au peuple maliens pour la qualité de l'accueil et l'hospitalité dont il a bénéficié.

Le Comité de direction remercie les Autorités maliennes pour l'aide inestimable qu'elles apportent à AFRISTAT depuis sa création.

Fait à Bamako, le 26 mai 2000

Le Comité de direction

**ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS A LA 2^{ème} REUNION EXTRAORDINAIRE
DU COMITE DE DIRECTION D'AFRISTAT**

Nom et Prénom	Pays ou Institution	Fonction	Adresse	Téléphone / Fax / E-mail
Monsieur Maurice Dossou BANKOLE	BENIN	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE)	B.P. 323 COTONOU	Tél : (229) 30 82 43 / 44 / 45 / 46 Fax : (229) 30 82 46 E-mail : insae-ci@planben.intnet.bj
Monsieur Maxime BONKOUNGOU	BURKINA FASO	Directeur des Etudes Economiques à l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)	01 B.P. 374 OUAGADOUGOU 01	Tél : (226) 32 42 69 Fax : (226) 32 61 59 E-mail : insd@cenatrin.bf
Monsieur Martin KONGBO	CENTRAFRIQUE	Chargé de mission à la Division des Statistiques et des Etudes Economiques (DSEE)	B.P. 696 BANGUI	Tél : (236) 61 72 61 / 61 72 69 / 50 58 68 Fax : (236) 61 73 87 E-mail :
Monsieur Mohamed DJAMALIDINE	COMORES	Chef de la Division des enquêtes et des prix – Direction de la Statistique	B.P. 131 MORONI	Tél : (269) 74 42 34 Fax : (269) 74 41 40 E-mail :
Madame Dorothée OUISSIKA	CONGO	Directrice Générale du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE)	B.P. 2031 BRAZZAVILLE	Tél : (242) 81 59 09 Fax : (242) 81 59 09 E-mail : cnsee@hotmail.com
Monsieur DOFFOU N'Guessan	COTE D'IVOIRE	Directeur des Statistiques Economiques - Institut National de la Statistique (INS)	01 B.P. V55 ABIDJAN 01	Tél : (225) 20 22 80 20 Fax : (225) 20 21 63 27 / 20 22 80 90 E-mail :
Monsieur Paul-Henri NGUEMA MEYE	GABON	Directeur de la Comptabilité Nationale – Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques (DGSEE)	B.P. 2119 LIBREVILLE	Tél : (241) 76 06 71 Fax : (241) 72 04 57 E-mail : plan.dgsee@internetgabon.com
Monsieur Serifo MONTEIRO	GUINEE - BISSAU	Directeur de l'Institut National de la Statistique et des Recensements (INEC)	C.P. 6 BISSAU	Tél : (245) 22 20 54 / 20 35 13 / 20 35 14 Fax : (245) 22 21 22 / 20 35 15 E-mail : cnpe@sol.gtelecom.gw
Monsieur Julio MEMBA MANGA	GUINEE EQUATORIALE	Direction Générale de la Statistique	DGE - MALABO	Tél : (240) 9 29 26 / 9 33 52 Fax : (240) 9 33 52 E-mail :
Madame SIDIBE Fatoumata DICKO	MALI	Directeur National de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) Présidente du Comité de direction	B.P. 12 BAMAKO	Tél : (223) 22 24 55 Fax : (223) 22 71 45 E-mail :
Monsieur Saadna Ould BAHEIDA	MAURITANIE	Directeur Général Adjoint de l'Office National de la Statistique (ONS)	B.P. 240 NOUAKCHOTT	Tél : (222) 25 50 31 Fax : (222) 25 51 70 / 25 50 31 E-mail : dga-ons@iiaidd.mr
Monsieur Adamou BOUZOU	NIGER	Directeur de la Statistique et des Comptes Nationaux (DSCN)	B.P. 862 NIAMEY	Tél : (227) 72 35 60 Fax :

			E-mail
--	--	--	--------

**LISTE DES PARTICIPANTS A LA 2^{ème} REUNION EXTRAORDINAIRE
DU COMITE DE DIRECTION D'AFRISTAT**

Nom et Prénom	Pays ou Institution	Fonction	Adresse	Téléphone / Fax / E-mail
Monsieur Moussa FAYE	SENEGAL	Directeur de la Prévision et de la Statistique (DPS)	B.P. 116, DAKAR	Tel. (221) 824 03 01 / 825 07 43 Fax (221) 824 90 01 E-mail : asdily@telecom-plus.sn
Monsieur Gognin GOMDIGUE	TCHAD	Directeur de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (DSEED)	B.P. 453 N'DJAMENA	Tél : (235) 51 45 49 / 52 31 64 Fax : (235) 51 51 85 E-mail
Monsieur Nouridine BOURAIMA	TOGO	Directeur de la Statistique (DS)	B.P. 118 LOME	Tél : (228) 21 27 75 Fax : (228) 21 37 53 / 21 27 75 E-mail : edst2@cafe.tg
Monsieur Oumar DIALLO	GUINEE	Directeur National p.i. de la Statistique (DNS)	B.P. 221 CONAKRY	Tél : (224) 41 40 12 / 41 45 67 / 21 33 12 Fax : (224) 41 30 59 E-mail : dnstat@eti-bull.net bnrstat@eti-bull.net
Monsieur NDEFO	Secrétariat Exécutif de la CEMAC	Expert principal	B.P. 969 Bangui CENTRAFRIQUE	Tel (236) 61 13 59 Fax (236) 61 21 35 E-mail : Sgudeac@intnet.cf
Monsieur Birimpo LOMPO	Commission UEMOA	Chargé d'études et de statistiques au Département des Politiques Economiques	Commission UEMOA - 01 B.P. 543 Ouagadougou 01, BURKINA FASO	Tel. (226) 31 88 74 / 31 88 75 Fax. (226) 31 88 72 E-mail : birimpo.lompo@uemoa.bf
Monsieur Ambroise KONE	BCEAO	Directeur de la Recherche et de la Statistique	Avenue Abdoulaye Fadiga Dakar SENEGAL	Tél : (221) 839 05 00 Fax : (221) 823 93 35 E-mail : akone@bceao.int
Monsieur Antoine NKODIA	BEAC	Directeur des Etudes	BEAC - Services Centraux B.P. 1917 Yaoundé CAMEROUN	Tél : (237) 23 40 60 Fax : (237) 23 33 29 E-mail : di.beac@camnet.cm
Monsieur Mohamed Ould Ahmed Ould SIDNA	Banque Centrale de Mauritanie	Chef du Service Statistique	BP 623 Nouakchott MAURITANIE	Tél : (222) 25 22 06 / 25 28 88 Fax : (222) 25 27 59 E-mail : hsidna@yahoo.fr
Monsieur Balla DIALLO	Mali	Contrôleur d'Etat	Contrôle d'Etat Bamako MALI	Tél : (223) 22 52 83 / 22 58 14 Fax : (223) 22 52 83
Madame Awa THIONGANE	CEA	Conseiller Régional en organisation des systèmes statistiques	UNECA / DISD P.O. Box 3005 Addis Abeba ETHIOPIE	Tél : (2511) 51 16 65 Fax : (2511) 51 05 12 Email : thiongane@un.org
Monsieur Christophe LEFRANC	INSEE	Chef de la Division Etudes et méthodes statistiques pour le développement	18 Boulevard A. Pinard 75675 Paris Cedex 14	Tél : (33) 1 41 17 53 13 Fax : (33) 1 41 17 66 52

			FRANCE	E-mail : christophe.lefranc@insee.fr
--	--	--	--------	---

**LISTE DES PARTICIPANTS A LA 2^{ème} REUNION EXTRAORDINAIRE
DU COMITE DE DIRECTION D'AFRISTAT**

Nom et Prénom	Pays ou Institution	Fonction	Adresse	Téléphone / Fax / E-mail
Monsieur Philippe POMMIER	Ministère des Affaires Etrangères France	Chargé de mission au Département des Appuis Economiques et Financiers	Ministère des Affaires Etrangères 20 rue Monsieur 75700 Paris - FRANCE	Tél : (33) 1 53 69 42 60 Fax : (33) 1 53 69 43 97 E-mail : philippe.pommier@diplomatie.fr
Monsieur Jurgen HEIMANN	EUROSTAT	Division C3 « Coopération technique avec les pays tiers »	EUROSTAT - Bâtiment Jean Monnet rue Alcide De Gasperi - Luxembourg - Kirchberg L-2920 LUXEMBOURG	Tel. (352) 4301 33 556 Fax (352) 4301 32 769 E-mail : jurgen.heimann@cec.eu.int
Monsieur Lamine DIOP	AFRISTAT	Directeur Général	AFRISTAT - B.P. E 1600, Bamako MALI	Tel. (223) 21 55 00 ; 21 55 80 Fax (223) 21 11 40 E-mail : afristat@malinet.ml
Monsieur Martin BALEPA	AFRISTAT	Directeur Général Adjoint	AFRISTAT - B.P. E 1600, Bamako MALI	Tel. (223) 21 55 00 ; 21 55 80 Fax (223) 21 11 40 E-mail : afristat@malinet.ml

ANNEXE 2 : ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen du projet de règlement portant adoption des nomenclatures communes d'activités et de produits des Etats membres d'AFRISTAT
4. Examen de la version 4 du PROSMIC
5. Perspectives du Fonds AFRISTAT
6. Examen de la demande d'adhésion à AFRISTAT de la République de Guinée
7. Projet de termes de référence de l'étude « AFRISTAT après 2005 »
8. Discussion sur les recensements généraux de la population en Afrique
9. Point sur les travaux en cours ou prévus au niveau régional (CEMAC, UEMOA)
10. Questions diverses